

Commune de CHAMPSAC
1, Rue des Fontaines
87230 CHAMPSAC

N° 2023/856
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 mars 2023

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente et un mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence de Madame PARVERIE Maryse , Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023

Présents : Mmes PARVERIE, CHADELAUD, DESMERY, MM. VAUDON, AUROUX,
PAPAZIAN, MAZEAUD, LAROUDIE, GUILLOU, CHALARD, SHEPHERD, JUHEL

Absents : M. VIEBAN

Excusés : Mme LONGERAS

Secrétaire de séance : Mme DESMERY

2023-856 Approbation des comptes de gestion 2022 dressés par M. Raphaël GOLDSCHMIT,
comptable public

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022, du budget de la commune, de l'assainissement, et des lotissements de la Croix des Farges et de Saint-Roch,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion des différents budgets dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi dit et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 04 avril 2023

Certifiée exécutoire le : 04 avril 2023

Reçue en S/Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Mme la Maire,



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 17 AVR. 2023

